



Héritage maisons et mésentente frères et soeurs

Par **duponddupond**, le **14/10/2016** à **09:33**

Bonjour ,

Ceux ci concerne la famille du côté de ma femme . Les parents de mon épouse sont décédés il y a dix années . Ils avaient une maison en france et une autre au Portugal .

Mon épouse à trois frères et deux soeurs (dont un frère décédés il y a trois ans) .

La maison est en location depuis deux ans et demi , les frères et soeurs se sont réunient pour voir celui qui voudrait bien en prendre la gestion des loyers .

Et c'est finalement le plus jeune des frères qui s'en occupe aujourd'hui , après lui avoir demandé de procurer un relevé du compte au moins une fois par an .

Rien n'a été fait pas écrits .

Sauf que celui-ci à ouvert un compte chèque uniquement à son nom .

Et maintenant qu'il y a une mésentente entre eux au sujet de la vente des maisons ou pas , celui -ci ne veut pas donner le relevé du compte pour faire pression et demande à ses frères et soeurs de se rendre rapidement tous ensemble au Portugal pour effectuer la vente de la première maison.

Au vu de l'illégalité de la mise du compte à son nom propre et uniquement , que peut on faire

pour le contraindre à modifier celui-ci afin d'y avoir droit de regard ?

Vous remerciant beaucoup par avance .